Écoles et institutions

Comment s'inscrire ?

- Les cartes pour les écoles et les institutions sont délivrées sur présentation d'une **pièce d'identité.** L'usager doit également rendre complétée et signée l'attestation de prise de connaissance de la mise en conformité avec le règlement européen de protection des données personnelles (RGPD) pour le réseau public de lecture Escapages ainsi qu'un document fourni par la bibliothèque à faire remplir et signer par la direction de l'établissement. **Ce document doit être renouvelé annuellement**.
- Une fois inscrit, l'usager qui représente une collectivité (école ou institution) reçoit une carte de lecteur unique, la carte Pass'thèque, qui lui ouvre les portes de toutes les bibliothèques, ludothèques et bibliobus du réseau Escapages.
- L'usager représentant une collectivité et muni d'une carte Pass'thèque acquise dans une autre bibliothèque du réseau Escapages a accès aux sections de la Bibliothèque locale de Nivelles sans frais d'inscription supplémentaires et sans nouvelles formalités administratives d'inscription.
- La carte de lecteur est **personnelle et obligatoire**.
- La carte de lecteur perdue ou détériorée est remplacée au prix de 2,00 €.

À combien s'élève le droit d'inscription par an ?

- Le droit d'inscription pour un an est de 5,00 €.
- La bibliothèque devant s'acquitter de la taxe Reprobel, qui est la taxe annuelle concernant la rémunération pour le prêt public (droits d'auteurs), elle se doit de réclamer à ses lecteurs la somme annuelle de 5,00 €.

L'usager a-t-il accès au WiFi, même s'il n'est pas inscrit ?

Oui. L'usager a accès gratuitement au WiFi. Le mot de passe permettant de se connecter au WiFi peut être obtenu auprès de l'un des comptoirs de prêt, au 1er étage ou au rez-de-chaussée.

Le prêt des documents est-il payant et quelle est la durée de prêt ?

- Le prêt des livres est gratuit ; il est fait pour **6** semaines, **non renouvelable**.
- Le prêt des jeux est payant : 0,50 € par jeu pour **6** semaines, **non renouvelable**. Il est vivement conseillé de vérifier le contenu des jeux **avant** l'emprunt.
- Le prêt des revues est gratuit ; il est fait pour **6** semaines, **non renouvelable**. Les revues antérieures à 2014 ainsi que la revue *Géo Ado* ne peuvent pas faire l'objet d'un emprunt. Il est toutefois possible de photocopier les articles souhaités.
- Le prêt d'ouvrages pour adultes n'est pas autorisé sur une carte "école".
- L'enseignant(e) ne peut pas emprunter sur sa carte "école" durant les périodes de congés scolaires.

Combien de documents peut-on emprunter simultanément sur une carte "école" ou sur une carte "institution" ?

- L'usager peut emprunter simultanément **50** documents, dont **4** jeux et **2** revues.
- Certains ouvrages sont accompagnés d'un CD ou d'un DVD. Le prêt est gratuit et compte pour un document.

La réservation d'un document est-elle payante et quelles sont les modalités de réservation ?

- La réservation d'un document est gratuite.
- Elle peut être effectuée sur place, par téléphone (au 067/89.26.34 ou 067/89.26.35, aux heures d'ouverture de la bibliothèque), ou par mail (à l'adresse info@bibliotheque-nivelles.be). Dans les trois cas, le **n° de la carte du lecteur est obligatoire**.
- L'usager est prévenu lorsque le document est disponible. **La réservation est à retirer au 1er étage de l'établissement, aux heures d'ouverture de la bibliothèque, endéans les 10 jours ouvrables, sur présentation de la carte de lecteur.**
- Le nombre de réservations est limité à **2** documents, dont **1** jeu, simultanément par carte.

- Une réservation peut uniquement être effectuée sur des **documents en prêt.**
- Faire mettre un livre de côté (un livre disponible peut être mis de côté 24h) **ne constitue pas une réservation**.

Est-il possible de commander des documents ayant un statut "disponible" (système "take away") ?

- Oui. La commande de documents est limitée à **5** documents par carte, dont **1** jeu et **2** revues.
- Elle est gratuite.
- Elle porte uniquement sur des **documents ayant un statut "disponible**", donc sur des documents qui ne sont pas en prêt.
- Elle peut être effectuée par téléphone (au 067/89.26.34 ou 067/89.26.35, aux heures d'ouverture de la bibliothèque), ou par mail (à l'adresse info@bibliotheque-nivelles.be). Dans les deux cas, le **n° de la carte du lecteur est obligatoire**.
- L'usager est prévenu lorsque la commande est prête. **La commande est à retirer au 1er étage de l'établissement, aux heures d'ouverture de la bibliothèque, endéans les 10 jours ouvrables, sur présentation de la carte de lecteur.**

Peut-on faire venir un document d'une autre bibliothèque ?

- Le lecteur peut également réserver un **document localisé dans une autre bibliothèque** via le **prêt inter-bibliothèques**.
- Le prêt inter-bibliothèques (voir le formulaire) est gratuit et est limité à **2** demandes à la fois par carte.
- Le prêt du document est fait pour **3** semaines, **non renouvelable**.
- Le lecteur est averti lorsque le document est disponible. **Le document en prêt inter-bibliothèques est à retirer au 1er étage de l'établissement, aux heures d'ouverture de la bibliothèque, endéans les 10 jours ouvrables, sur présentation de la carte de lecteur.**
- Tous les documents ne sont pas demandables en prêt inter-bibliothèques. Les ouvrages de référence localisés en salle de lecture, les nouveautés de moins de 6 mois, les jeux, ainsi que les revues publiées avant 2014 et les revues *Géo* et *Géo Ado* ne peuvent pas faire l'objet d'un prêt inter-bibliothèques.

Peut-on tout emprunter ?

- Les ouvrages se trouvant dans les sections de prêt adultes et jeunesse, au 1er étage, peuvent tous être empruntés. Les ouvrages d'art localisés au rez-de-chaussée ainsi que la plupart des revues peuvent également faire l'objet d'un emprunt.
- Quelque 8 000 livres sont rangés en réserve. Celle-ci est inaccessible au public, mais il est possible d'emprunter les ouvrages.
- Des ouvrages pour adultes ne peuvent pas être empruntés sur une carte "jeunesse".
- Les dictionnaires et grammaires situés en salle de lecture (rez-de-chaussée), ainsi que certaines revues, ne peuvent pas faire l'objet d'un emprunt. Une photocopieuse offrant la possibilité de photocopier en noir et blanc ou en couleurs est accessible au lecteur. Les photocopies sont payantes (voir les tarifs).

À combien s'élèvent les amendes de retard ?

- Par livre, revue, CD ou DVD et par jour ouvrable de retard : 0,05 €.
- Par livre provenant d'un prêt inter-bibliothèques et par jour ouvrable de retard : 0,05 €.
- Par jeu et par jour ouvrable de retard : 0,20 €.
- Les rappels par courrier ou par téléphone sont payants : 1,50 € par rappel à ajouter au montant de l'amende. Les premiers rappels payants sont généralement expédiés par courrier après 2 semaines de retard. Un rappel gratuit par mail après un jour ouvrable de retard est toutefois envoyé aux lecteurs ayant communiqué une adresse mail valide.

Si un document est perdu ou détérioré ?

- Lorsqu'un usager perd ou abîme un document, **il est tenu de le rembourser**.
- Les livres, les revues et les jeux sont remboursables au prix du jour + 5,00 € pour l'équipement. Si le document perdu est une revue qui n'est pas plastifiée, les 5,00 € d'équipement ne seront pas demandés.
- Les CD des livres audio sont remboursables au prix de 5,00 € par CD (boîtier compris).
- Les pochettes des CD d'accompagnement sont remboursables au prix de 0,50 € par pochette.
- Les cartes géographiques d'accompagnement sont remboursables au prix de 2,50 € par carte.
- Le lecteur ne peut pas racheter lui-même le document.
- En cas de remboursement, le lecteur ne paie pas les éventuelles amendes de retard. Il reçoit toujours un reçu pour le document remboursé.
- Le document détérioré est remis à l'usager dès que le remboursement a été effectué.
- À supposer qu'un lecteur vienne à retrouver un document après l'avoir remboursé, la bibliothèque ne lui rachète pas le document.
- La carte de lecteur perdue ou abîmée est remplacée au prix de 2,00 €.

Est-il possible de visiter la bibliothèque ?

- La bibliothèque organise **sur rendez-vous** des visites de classes pour les élèves de maternelle, du primaire et du secondaire (cliquez ici pour en savoir plus).
- De même que les écoles, les institutions peuvent également demander une visite de la bibliothèque. Les visites se font **sur rendez-vous** . Personnes de contact : Julie Vandenborgh, par téléphone au 067/89.26.30 ou par mail à l'adresse julie.vandenborgh@bibliotheque-nivelles.be ; Julie Englebert, par téléphone au 067/89.26.30 ou par mail à l'adresse ju